

AFFAIRE N° 25 - Budget annexe des cantines scolaires pour l'année 1964.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le budget annexe des cantines scolaires pour l'année 1964 ;

Ce budget s'élève en recette et en dépenses à 45.314.735. F soit en augmentation de 15.890.000. F environ par rapport à l'année 1963.

.../.

23

Il est rattaché au budget primitif de la Commune pour l'exercice 1964,

- en dépense à l'article 679
- en recette à l'article 729

Je vous demande donc l'ouverture au Budget Primitif :

- en dépense à l'article 679 "Charges des cantines scolaires"

d'une somme complémentaire de :

- 45.314.735. F	- 18.703.020	26.551.709.-
-----------------	--------------------	--------------

- en recettes à l'article 729 "Produit des cantines scolaires" :

- 45.314.735	- 6.486.881	38.827.854.-
--------------	-------------------	--------------

Cette opération sera régularisée au prochain budget supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

X

X

X